



Votre expert en crédits R&D

www.tektrap.ca

Spécialisé dans la réclamation des
crédits d'impôt RS&DE auprès des

PME

Votre entreprise est innovatrice? Vous développez de nouveaux produits ou de nouveaux procédés? Vous oeuvrez dans un secteur industriel, technique ou informatique? Il y a alors de fortes chances que vous fassiez de la recherche scientifique et du développement expérimental. Peut-être même à votre insu !

Si c'est le cas, vous serez sans doute intéressé à savoir qu'il existe un programme fiscal incitatif donnant droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre jusqu'à 82% des salaires investis en RS&DE et 35% des dépenses impliquées. Si votre entreprise n'est pas familière avec ce programme ou si vous n'avez jamais fait de réclamation en ce sens, nous pouvons vous aider. Notre intervention se fait en plusieurs phases dont la première consiste à évaluer – sans frais et sans obligation de votre part – les travaux que vous avez entrepris et qui sont susceptibles de satisfaire aux conditions du programme de crédits d'impôt RS&DE.

Suite à un diagnostic positif, un scientifique de Consultation Tektrap rencontrera votre personnel technique et administratif afin d'analyser en détails les travaux effectués. Il évaluera alors le montant des crédits d'impôts auxquels vous avez droit. Il rédigera ensuite le rapport scientifique pour compléter votre demande de crédits d'impôt RS&DE. Il fournira aussi à votre firme comptable un rapport des dépenses admissibles permettant de remplir le formulaire T661 de la déclaration d'impôt fédérale et celui RD-222 de la déclaration provinciale.

Finalement, advenant un audit fiscal, les experts de Consultation Tektrap vous assisteront dans la préparation de votre dossier et seront présents pour le défendre à vos côtés auprès de l'Agence du revenu Canada.

Consultation Tektrap s'est bâtie une réputation enviable au Québec et en Ontario en réalisant chaque année plus de 200 mandats de réclamation de crédits d'impôt RS&DE pour le bénéfice des PME. Nous desservons toutes les régions du Québec et nous considérons que toutes les entreprises devraient profiter de ces crédits d'impôt RS&DE, quelle que soit leur taille ou leurs champs d'activité.

En recevant tous les crédits d'impôt que vous méritez, nous croyons que vous serez d'autant plus incité à continuer d'innover et progresser. N'est-ce pas d'ailleurs le but de ce programme fiscal?

« Recevez tous les crédits d'impôt que vous méritez
pour votre contribution à l'avancement technologique »